DOCUMENT FINAL ET RECOMMANDATIONS ISSUS DE L'ATELIER DE SENSIBILISATION SUR LA PRÉVENTION DE L'INSTITUTIONNALISATION ABUSIVE DES ENFANTS

MADE - MAISONS DES ENFANTS
MAI 2026

Table des matières

1. Introduction 3
2. Contexte et état des lieux à Madagascar 3
3. Causes du placement des enfants en centre 3
4. Pratiques existantes et bonnes pratiques des centres 3
5. Difficultés rencontrées 4
6. Impacts de l'institutionnalisation 4
Impacts positifs 4
Impacts négatifs 5
7. Alternatives familiales et stratégies de réintégration 5
8. Recommandations opérationnelles 6
À court terme (6 à 12 mois) 6
À moyen terme (12 à 24 mois) 6
À long terme (plus de 24 mois) 6
9. Conclusion 6

REMERCIEMENTS

Au terme de cet atelier de sensibilisation et de recommandations contre l'institutionnalisation abusive des enfants, MADE tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des personnes et institutions ayant contribué à la réussite de cette rencontre.

Nous exprimons notre profonde gratitude à la MAI de l'Ambassade de France à Madagascar et au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, à travers le projet PRISME, pour son précieux appui technique et financier. Son engagement constant en faveur de la protection de l'enfant à Madagascar constitue un soutien essentiel dans la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice des enfants et des familles.

Nos remerciements s'adressent également à Madame Vatosoa Rehareha ANDRIAMIARANA, modératrice de cet atelier, pour son professionnalisme, sa disponibilité et sa qualité d'écoute. Grâce à sa capacité à instaurer un climat de confiance et à favoriser des échanges constructifs, elle a largement contribué à la richesse des réflexions menées.

Nous saluons également l'implication active de l'ensemble des participants, notamment les représentants des institutions publiques telles que le Service de Protection de l'Enfant (Ministère de la Population), l'ACAM (Autorité Centrale d'Adoption Malgache), le Service Social du Tribunal, la DPJ/SPEM et la DPMPM, ainsi que les centres d'accueil, notamment le centre Maison de Famille, Akany Avoko Ambohidratrimo/Bevalala, ONG AIM Anosizato Fondation AXIAN, l'ONG Zazakely Enfants de Madagascar, l'ONG AVOTRA et ONG TAIZA.

La qualité des échanges et l'engagement de chacun témoignent d'une volonté commune d'améliorer durablement la protection de l'enfant à Madagascar.

Enfin, nous espérons que les réflexions et recommandations issues de cet atelier serviront de base à la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées au bénéfice des enfants, des familles et de la communauté dans son ensemble.

1. Introduction

Dans le cadre du renforcement de la protection de l'enfant à Madagascar, un atelier de sensibilisation et de réflexion a été organisé les 22 et 23 avril 2026 à la Cité des Cultures d'Antaninarenina.

Cet atelier a réuni différents acteurs œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant, notamment les services étatiques, les organisations non gouvernementales ainsi que les centres d'accueil.

L'objectif principal était d'analyser les pratiques liées au placement des enfants en institution, d'identifier les défis existants et de proposer des recommandations concrètes visant à promouvoir des alternatives familiales durables et adaptées aux besoins des enfants.

2. Contexte et état des lieux à Madagascar

À Madagascar, l'institutionnalisation des enfants demeure une réponse fréquente face aux situations de vulnérabilité familiale, souvent liées à la pauvreté, à l'absence de soutien familial et aux difficultés socio-économiques.

Les échanges ont permis de constater que, bien que le placement en centre puisse être nécessaire afin d'assurer la protection immédiate de l'enfant, il est encore trop souvent utilisé comme solution principale plutôt que comme mesure de dernier recours.

Dans ce contexte, la promotion des alternatives familiales ainsi que le renforcement des dispositifs de prévention apparaissent comme des priorités essentielles.

3. Causes du placement des enfants en centre

Le placement des enfants en centre résulte souvent de plusieurs facteurs combinés. Parmi les principales causes, on retrouve les difficultés familiales telles que la désorganisation familiale, les conflits, la négligence, l'abandon ou encore l'incapacité parentale à assurer la prise en charge de l'enfant. Les facteurs économiques jouent également un rôle important, notamment l'extrême pauvreté, l'absence de revenus stables et l'insécurité alimentaire. À cela s'ajoutent des facteurs sociaux comme l'isolement des parents, le manque de réseau de soutien ou encore la stigmatisation. Dans certains cas, le placement peut aussi être décidé dans un cadre juridique afin d'assurer la protection de l'enfant. Enfin, certains enfants présentent des besoins spécifiques liés à une maladie, un handicap ou une situation particulière nécessitant un accompagnement adapté.

4. Pratiques existantes et bonnes pratiques des centres

Plusieurs initiatives positives ont été identifiées au sein des centres d'accueil :

- ✓ Organisation de visites familiales régulières ;
- ✓ Réalisation de suivis psychosociaux individualisés ;
- ✓ Élaboration de projets personnalisés pour chaque enfant ;
- ✓ Sensibilisation des familles sur leurs responsabilités parentales ;
- ✓ Mise en œuvre d'actions préparant la réintégration familiale progressive ;
- ✓ Signalement et suivi des situations à risque ;
- ✓ Maintien du lien familial à travers l'accompagnement des familles ;
- ✓ Identification des besoins et des ressources des familles ;
- ✓ Mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) ;
- ✓ Recherche et mobilisation des familles élargies ;
- ✓ Accompagnement familial individualisé ;
- ✓ Actions de sensibilisation communautaire.

5. Difficultés rencontrées

Les centres d'accueil rencontrent plusieurs difficultés qui limitent la qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes. Parmi les principaux défis, on note l'absence de continuité scolaire pour les enfants accueillis en cours d'année, ce qui complique leur intégration dans le système éducatif. Les centres font également face à un manque de personnel qualifié et formé, ainsi qu'à une surpopulation qui réduit les possibilités d'accompagnement individualisé.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des jeunes restes difficile, notamment en raison du manque de réseau et d'opportunités adaptées. Les placements prolongés constituent également une problématique importante, car ils retardent souvent la réintégration familiale ou l'accès à l'autonomie. À cela s'ajoutent l'insuffisance des ressources financières et du soutien disponible pour les centres, ainsi que la faible collaboration de certaines familles, ce qui complique le suivi et l'accompagnement des enfants. De ce fait, l'organisation de la réinsertion sociale des enfants reste également un défi majeur.

En outre, les structures font face à des difficultés liées à la complexité et à la lenteur des démarches administratives, notamment le renouvellement des procédures d'agrément, ce qui impacte la collaboration avec les partenaires. On observe également le blocage des démarches d'adoption dans les centres agréés, ce qui entraîne une situation prolongée d'attente pour certains enfants sans famille, qui restent en institution pour une durée indéterminée.

L'ensemble de ces contraintes rend difficile une réponse pleinement adaptée aux besoins des bénéficiaires.

6. Impacts de l'institutionnalisation

Impacts positifs

Le placement en centre peut offrir certains avantages temporaires pour l'enfant, notamment en matière de protection et de prise en charge des besoins essentiels. En

effet, il permet d'assurer la sécurité de l'enfant dans un environnement encadré. Il favorise également l'accès à l'éducation et à la formation, ainsi que la scolarisation régulière. Sur le plan de la santé, les enfants bénéficient d'un suivi sanitaire et médical adapté, ce qui contribue à prévenir et à traiter certains problèmes de santé. Par ailleurs, le placement garantit souvent un accès à une alimentation régulière, ce qui constitue un élément important pour le développement physique de l'enfant.

Impacts négatifs

Les participants ont néanmoins souligné que l'institutionnalisation prolongée peut avoir des conséquences importantes sur le développement de l'enfant, sur les plans affectif, social et éducatif. En effet, plusieurs impacts ont été identifiés. Les enfants peuvent rencontrer des difficultés à créer des liens affectifs stables, notamment en raison du manque de continuité dans les relations. Cette situation est souvent renforcée par la rotation du personnel, qui entraîne une instabilité émotionnelle. Par ailleurs, il reste difficile de recréer un véritable environnement familial au sein du centre, ce qui peut générer chez certains enfants un sentiment d'abandon et une faible estime de soi.

Sur le plan social, des difficultés d'intégration peuvent apparaître, ainsi qu'un manque d'autonomie et de prise d'initiative chez certains enfants, habitués à une prise en charge permanente de leurs besoins quotidiens. La vie en collectivité peut également poser des défis, notamment en matière d'adaptation et de cohabitation. On observe aussi une confusion dans la construction de l'identité de l'enfant, ainsi que des inégalités entre ceux qui reçoivent des visites familiales et ceux qui en sont privés.

Enfin, sur le plan éducatif et comportemental, cette prise en charge continue peut limiter le développement de la responsabilisation des enfants, puisque plusieurs tâches et décisions du quotidien sont assurées par le personnel du centre.

7. Alternatives familiales et stratégies de réintégration

Les alternatives proposées visent à permettre à l'enfant de grandir dans un environnement familial stable et sécurisé.

Les principales stratégies évoquées sont :

- La réintégration familiale accompagnée ;
- Le renforcement des capacités parentales ;
- Le développement des familles d'accueil ;
- Le soutien économique aux familles à travers les activités génératrices de revenus ;
- Le suivi communautaire et psychosocial des familles.

8. Recommandations opérationnelles

À court terme (6 à 12 mois)

- Renforcer l'évaluation des situations avant tout placement ;
- Éviter les placements non nécessaires ;
- Identifier rapidement les enfants pouvant être réintégrés dans leur famille.

À moyen terme (12 à 24 mois)

- Mettre en place des programmes de réintégration familiale ;
- Développer l'éducation parentale ;
- Renforcer le soutien social des familles ;
- Sensibiliser les familles au planning familial ;
- Développer les activités génératrices de revenus ;
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs.

À long terme (plus de 24 mois)

- Organiser des campagnes de sensibilisation communautaire ;
- Renforcer la responsabilisation de la société dans la protection de l'enfant ;
- Consolider le cadre légal afin d'obliger la famille élargie à prendre en charge l'enfant lorsque les parents ne sont pas en mesure d'assurer sa prise en charge ;
- Réduire progressivement le nombre d'enfants placés en institution ;
- Mettre en place une base de données nationale des enfants placés pour facilite le suivi au niveau des institutions.

9. Conclusion

L'atelier de sensibilisation et de recommandations contre l'institutionnalisation abusive des enfants a permis de mettre en lumière les principaux défis liés à la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité à Madagascar.

Les échanges ont démontré que, bien que le placement en centre puisse constituer une mesure de protection nécessaire dans certaines situations, il ne doit jamais devenir une solution systématique. Un centre d'accueil ne peut remplacer durablement un environnement familial stable.

Les participants ont réaffirmé l'importance d'une approche concertée impliquant l'ensemble des acteurs afin de prévenir les ruptures familiales et de favoriser des solutions durables adaptées à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les recommandations formulées au cours de cet atelier constituent ainsi une base d'action concrète pour améliorer les pratiques existantes et renforcer les dispositifs de protection de l'enfant.

Enfin, cet atelier marque une étape importante vers une dynamique collective visant à garantir le droit fondamental de chaque enfant à grandir dans un environnement familial stable, sécurisant et épanouissant.

10. Retour en images

ATELIERS DE
SENSIBILISATION

JOUR 2 : ATELIER PARTICIPATIF «
TROUVER DES SOLUTIONS »

MADE
maisons des enfants

BLE RONDE «
ORE »

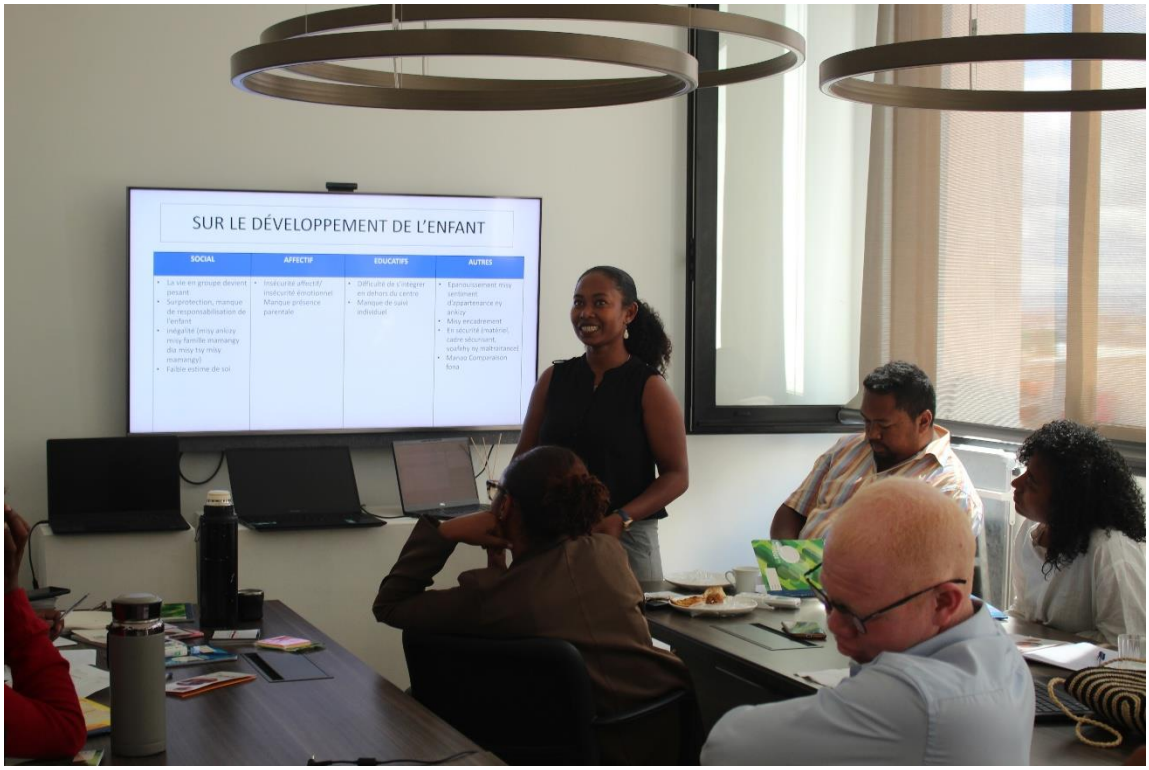
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT
SOCIAL
AFFECTIF
EDUCATIFS
AUTRES